

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Journée d'études de l'Institut de droit privé
Université Toulouse Capitole – 9 mars 2018

ÊTRE PARENT : QUELLES CONSÉQUENCES JURIDIQUES POUR LE TRAVAILLEUR ?

Maryline Bruggeman : Être parent selon le droit civil

Sébastien Tournaux : Les angles morts de la protection de la grossesse et de la maternité en droit du travail

Frédéric Guiomard : La situation de la mère après la période de protection légale

Delphine Tharaud : Quelle protection pour le père et/ou le conjoint de la mère ?

Isabelle Desbarats : Être parent : quel impact pour les fonctionnaires ?

Carole Dupouey-Dehan : Maternité - paternité : la fragilité des droits sociaux des travailleurs indépendants

Delphine Gardes : Le parent au foyer

Maryse Badel : Vers la construction d'un statut juridique du « travailleur-parent » ?

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Le formalisme de la commande publique ne peut être détourné pour entraver le travail des experts des IRP

Cour de cassation (Ch. Soc.) 28 mars 2018 ; Cour de cassation (Ch. Soc.) 4 avril 2018 – Note Arnaud Mazières (p. 383)

Facebook : toute divulgation d'informations limitées « aux amis », à partir d'un outil personnel ou professionnel, constitue une atteinte à la vie privée

Cour d'appel de Versailles (17^{ème} ch.) 7 février 2018 ; Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 décembre 2017 - Note Daniel Boulmier (p. 396)



Doctrine

Journée d'études de l'Institut de droit privé - Université Toulouse Capitole - 9 mars 2018

ÊTRE PARENT : QUELLES CONSÉQUENCES JURIDIQUES POUR LE TRAVAILLEUR ?

Organisation scientifique : Carole Dupouey-Dehan et Delphine Gardes

Introduction

Être parent selon le droit civil par **Maryline Bruggeman**, Maître de conférences, Université Toulouse Capitole 325

I. Les salariés : les privilégiés ?

Les angles morts de la protection de la grossesse et de la maternité en droit du travail par **Sébastien Tournaux**, Professeur à la faculté de droit de Bordeaux, COMPTRASEC UMR CNRS 5114 330

La situation de la mère après la période de protection légale par **Frédéric Guiomard**, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, Institut de Droit Privé 337

Quelle protection pour le père et/ou le conjoint de la mère ? par **Delphine Tharaud**, Maîtresse de conférences en droit privé, Université de Limoges - OMIJ (EA 3177) 344

II. Les non salariés : les oubliés ?

Être parent : quel impact pour les fonctionnaires ? par **Isabelle Desbarats**, Professeur, CDA, Université Toulouse Capitole 352

Maternité - paternité : la fragilité des droits sociaux des travailleurs indépendants par **Carole Dupouey-Dehan**, MCF Université Toulouse Capitole, Institut de droit privé (EA 1920) 361

Le parent au foyer par **Delphine Gardes**, MCF, IDP, Université J.-F. Champollion d'Albi 368

Conclusion

Vers la construction d'un statut juridique du « travailleur-parent » ? par **Maryse Badel**, MCF HDR à l'Université de Bordeaux, Comptrasec (UMR 51114) 375

Jurisprudence

CHSCT et COMITÉ D'ENTREPRISE – Expert – Désignation – 1° Organismes soumis aux règles de la commande publique – Champ d'application – Organismes créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général – Soumission des IRP à ces règles (non) (deux espèces) – 2° CHSCT – Projet important modifiant les conditions de travail – Effet d'une prescription légale – Caractère indifférent à l'égard du droit à expertise (première espèce).

Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 28 mars 2018 (p. n° 16-29.106) 383

Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 4 avril 2018 (p. n° 18-70.002) 384

Note **Arnaud Mazières**, Juriste d'entreprise 385

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX – Désignation – Représentant syndical au comité central d'entreprise (CCE) – Entreprise d'au moins 300 salariés – Représentant devant être soit un représentant au comité d'établissement, soit un membre élu de ce comité – Désignation de représentants surnuméraires et ne remplissant pas cette condition légale – Contestation patronale de la désignation – Existence d'un usage plus favorable – Employeur ne pouvant contester la désignation en l'absence de dénonciation de l'usage.

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VANVES 27 novembre 2017 (RG n° 11-17-000.771) 388

Note **Marie Martin**, Juriste FNCSBA CGT 389

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE – Salaires – Complément individuel de salaire octroyé par décision unilatérale – Égalité de traitement – Principe « à travail égal, salaire égal » – Mise en œuvre – 1/ Règles déterminant l'octroi d'avantages particuliers devant être préalablement définies et contrôlables – 2/ Sort des salariés engagés postérieurement à la dénonciation de l'engagement unilatéral.

COUR D'APPEL DE LIMOGES (Ch. Soc.) 18 décembre 2017 (RG n° 17/00621) 390

Note **Pauline Chatelet**, Docteur en droit 393

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX – Vie privée du salarié – Compte Facebook – 1/ Accès limité aux « amis » – Image et propos menaçants à l'encontre du personnel – « Ami », salarié de l'entreprise – Communication d'une image écran à l'employeur – Plainte pour menaces de mort – Plainte sans suite – Licenciement pour faute grave – Licenciement sans cause réelle et sérieuse (1^{ère} espèce). 2/ Constat d'huissier – Informations provenant d'un téléphone portable professionnel – Non identifié « personnel » – Informations réservées aux personnes autorisées – Illicéité de la preuve – Dommages et intérêts (2^e espèce).

Première espèce : COUR D'APPEL DE VERSAILLES (17^{ème} ch.) 7 février 2018 (RG n° 15/05739)	396
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 20 décembre 2017 (p. n° 16-19.609)	400
Note Daniel Boulmier, Maître de conférences, Institut Régional du Travail, Université de Lorraine	400

COLLOQUE

VENDREDI 15 JUIN
 9h30 - 16h30

Université de Cergy-Pontoise
 Master Droit social



Les ordonnances de l'automne 2017 : point d'aboutissement d'un changement de modèle du droit du travail?

Inspiration(s) et confection des réformes

- 09h30 | **Ouverture** : C. Didry (*Directeur de recherches, CNRS*)
- 09h45 | **L'action exercée par l'UE sur les réformes des droits nationaux du travail**
- F. Marinelli (*Professeur, Université de Milan*) : Évolution(s) du droit italien du travail : une réformation sous contrainte ?
 - K. Chatzilaou (*Maître de conférences, Université de Cergy-Pontoise*) : L'influence de l'UE sur la conception des réformes du droit du travail français
- 10h45 | **L'accord collectif : clé de voûte de la réforme du code du travail**
- Y. Ferkane (*Maître de conférences, Université Paris-Nanterre*) : L'accord collectif de travail comme « modèle »
 - S. Nadal (*Professeur, Université de Cergy-Pontoise*) : La célébration de l'accord collectif d'entreprise.
- 11h15 | **Le licenciement : objet emblématique des réformes du droit du travail**
- M.T. Carinci (*Professeur, Université de Milan*) : Que reste-t-il de la protection des salariés italiens en cas de licenciement ?
 - I. Meyrat (*Maître de conférences HDR, Université de Cergy-Pontoise*) : Vers un traitement des restructurations affranchi du droit du licenciement économique

Destin(s) de la justice du travail

- 14h15 | **Ouverture des travaux de tables rondes** : M. Grévy (*Avocate au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation*)
- 15h30 | **Le procès : figure résiduelle de la résolution des litiges ?**
Incitation aux modes de règlement extrajudiciaire des litiges, réforme du CPH, compression des temps de l'action en justice, montée en puissance des présomption (de validité, de bonne foi..) : autant d'instruments de mise à l'écart du juge et de dissuasion d'agir en justice ? Regards croisés
- F. Ballouhey (*Conseiller honoraire à la Cour de cassation*)
 - M. Douaoui (*Avocat au barreau de Paris*)
 - S. Misiraca (*Avocate au barreau de Paris*)
 - P. Parisis (*Membre du Conseil supérieur de la prud'homie, CGT*)
- | **Le jugement : prévisibilité et réduction du « risque judiciaire » ?**
Préconstitution de la CRS, plafonnement des indemnités, encadrement des effets des décisions dans le temps... : quel(s) impacts de ces mesures de constriction du jugement autant sur les pratiques juridictionnelles que sur celles des plaideurs ? Regards croisés
- H. Gosselin (*Inspecteur général des affaires sociales*)
 - C. Cotza (*Avocate au barreau de Paris*)
 - C. Vigneau (*Maître de conférences à l'ISST, Avocat au barreau de Paris*)
 - C. Boultache (*Membre du service juridique de la FGMM- CFDT*)
- | **...l'administration du travail : une autre vigie?**
- B. Silhol (*Maître de conférences HDR, Université de Cergy-Pontoise*) : L'inspecteur : accroissement de son rôle ou déclin ?
- 16h30 | **Clôture du Colloque** : M. Grévy et C. Didry

BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11